

# CHARTRE DE L'UNIREVCITÉ 2025

Bienvenue à l'UniREVCité 2025. Afin de garantir un événement serein, respectueux et constructif pour toutes et tous, nous vous prions de bien vouloir respecter les règles suivantes :

## 1 - COMPORTEMENT GÉNÉRAL ET BONNES CONDUITES

- Chaque participant s'engage à adopter un comportement respectueux, courtois et responsable envers toutes les personnes présentes, qu'il s'agisse d'autres participants, intervenants, organisateurs, personnel de l'événement, propriétaires du lieu, personnel de sécurité ou forces de l'ordre.
- Toute forme de discriminations ou d'agressions envers un.e participant.e sera signalée aux autorités compétentes et pourra faire l'objet de poursuites.
- La politesse et le respect mutuel doivent guider toutes les interactions.

## 2 - NUISANCES À ÉVITER

- Il est interdit de faire du bruit excessif, de perturber le bon déroulement des activités et des conférences, ou de causer des désagréments aux autres participants ou au voisinage.
- La consommation de substances illicites ou abusives est strictement interdite sur le site de l'événement.

## 3 - RESPECT DU LIEU ET DES PERSONNES

- Il est demandé de respecter l'environnement et le matériel mis à disposition.
- Il est nécessaire de préserver la propreté des lieux, des poubelles seront à votre disposition sur tout le site.
- Les participants doivent respecter la vie privée, le sommeil et l'intimité des autres.

## 4 - RESPECT DES RÈGLES PRÉCÉDENTES ET DES ENGAGEMENTS

- La REV se réserve le droit d'annuler, en amont de l'événement, l'inscription d'un.e participant.e si si cette personne a été exclue du parti, si elle présente un risque de trouble au bon déroulement de l'événement ou si elle a déjà été sanctionnée lors d'événements antérieurs pour comportement inapproprié. Un remboursement pourra être effectué sur demande de la personne concernée.
- Durant l'événement, en cas de non-respect du règlement ou de comportement susceptible de troubler le bon déroulement de l'événement, le bureau de la REV se réserve le droit d'exclure immédiatement et irrémédiablement le.a participant.e concerné.e, sans possibilité de remboursement, et pourra l'interdire de toute participation future aux événements organisés par la REV
- La REV se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne susceptible de troubler le bon déroulement de l'évènement. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

## 5 - DISPOSITIONS FINALES

- La participation à l'UniREVCité 2025 implique l'acceptation de l'ensemble de ces règles.
- En cas de doute ou de question, les organisateurs sont à votre disposition pour toute clarification.

Nous vous remercions pour votre coopération et votre engagement à faire de cet événement un moment enrichissant pour toutes et tous.

L'équipe d'organisation de l'UniREVCité 2025